

Le Mot du Maire



Chères Herrlisheimois, Chers Herrlisheimois,

Mon intervention de ce mois sera particulièrement courte du fait de la retranscription intégrale dans ce bulletin de mon allocution lors de la cérémonie des vœux.

Tout d'abord, l'équipe communale adresse ses félicitations à toutes les personnes qui ont participé au concours des maisons les mieux décorées pour les fêtes de fin d'année, organisé par l'association « Les grenouilles s'éclatent ». Nous avons pu voir de très belles réalisations. Encore MERCI aux organisatrices de ce concours inédit et à tous les participants. Le nom des lauréats retenus par le jury se trouve page 12.

Les associations locales sont déjà sur la brèche en ce début d'année avec notamment la crémation des sapins organisée début janvier par l'association Fresch'n Co et les sapeurs-pompiers qui a connu une belle affluence, et la tenue des assemblées générales par les escrimeurs, les pêcheurs et les arboriculteurs. A noter le changement de présidence chez les arboriculteurs où M. Claude Baguet a cédé sa place à M. Maurice Klingner. L'équipe municipale remercie l'ancien président pour sa disponibilité et son engagement sans faille durant ses 12 années de présidence et souhaite « bon vent » au nouveau.

Enfin, l'AS Liebherr a organisé la 10^{ème} édition du cross corporatif près du stade de football avec une participation record de 552 coureurs.

Parmi les autres informations importantes, il convient de noter que la fête des Aînés 2017 est reportée au dimanche 14 janvier 2018 (le mois de décembre étant en général très chargé) ainsi que l'installation d'une 2^{ème} benne à vêtements par le Relais Est et Terre des Hommes France - Association Locale du Haut-Rhin près des containers situés dans le parc de l'Hôtel de Ville.

Du côté de la prévention, une recommandation importante destinée aux habitants a été faite lors de la rencontre gendarmerie/élus qui a récemment eu lieu à Wintzenheim : signaler sans attendre à la gendarmerie les allées et venues suspectes en composant le 17, ne pas faciliter le travail aux cambrioleurs, ...

Dès à présent, nous souhaitons beaucoup de monde aux organisatrices de la bourse aux vêtements et de très bons résultats aux escrimeurs locaux lors de leur tournoi international de sabre qui aura lieu au COSEC à Wintzenheim (voir l'agenda page 10).

Bonne fête à tous les amoureux.

Bien cordialement,

Votre Maire,
Gérard HIRTZ

Allocution du Maire lors de la cérémonie des vœux du 6 janvier 2017

(Le discours était accompagné d'un diaporama de photos prises tout au long de l'année dans le village)

« Mesdames et Messieurs,

Bienvenue à vous tous, collègues élus, partenaires institutionnels, représentants du secteur économique et forces vives du village, pour notre traditionnelle cérémonie des Vœux.

Comme dans la plupart des villages et villes de France, la cérémonie des vœux permet au premier magistrat de présenter ses vœux, de faire le bilan de l'année écoulée, d'évoquer les projets mais c'est également un moment de convivialité et de partage entre les élus et les forces vives du village lors du verre de l'amitié qui suivra la partie officielle.

Alors, au nom de toute l'équipe municipale, à laquelle j'associe mon épouse Marie-Jeanne, toute jeune retraitée, je vous adresse tous mes vœux de bonheur, de prospérité, de réussite, et surtout une très bonne santé à vous ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers.

J'é mets un autre vœu tout aussi important : que la paix revienne enfin dans tous les pays qui connaissent la guerre, la liste est longue, beaucoup trop...

2016 ! Cette année a encore été marquée par d'atroces attentats commis à Nice, à Saint-Etienne-du-Rouvray ou encore tout récemment à Berlin, Istanbul et Izmir.



J'ai une pensée profonde pour toutes ces familles qui ont perdu un des leurs, toutes ces personnes innocentes qui sont encore hospitalisées ou qui garderont des séquelles toute leur vie.

Enfin, je n'oublierai pas notre collègue, maire de Hattstatt, 1^{er} vice-président de la Communauté de Communes du Pays de Rouffach et président du SMITEURTC, Jean-Jacques FELDER, qui nous a quittés subitement le 30 août dernier. Je garde le souvenir d'un homme simple, toujours souriant, d'une extrême gentillesse et surtout très compétent.

Jean-Jacques, repose en paix !

Du côté de la commune...



Tout d'abord, je remercie les 18 élus qui m'entourent et particulièrement ma garde rapprochée que sont mes 4 adjoints : Micheline qui a en charge les affaires sociales et scolaires, Marie qui s'occupe des associations, Jérôme des affaires agricoles et viticoles et Hugues, qui est chargé de l'urbanisme.

Les effectifs de la commune sont restés stables. Nous sommes actuellement 12 agents dont plusieurs à temps partiel. A signaler l'arrivée de Mme Andrée HOFFSTETTER en remplacement de Mme Marie-Jeanne HIRTZ qui a fait valoir ses droits à la retraite depuis le 1^{er} janvier, et de Mme Sandra DA MOTA qui s'occupe de l'entretien de l'école élémentaire à la place de Mme Martine REYMANN.

Dès à présent, je remercie la secrétaire de mairie Mme Catherine KOHSER et toute son équipe pour leur investissement au service de la population locale... et des environs depuis l'arrivée de La Poste à la mairie.

Je peux toujours compter sur une équipe de bénévoles qui s'impliquent sans compter pour la commune : Hubert, le menuisier, Michel, l'informaticien dans les écoles, Jacqueline et son équipe à la bibliothèque, André et Yvette pour la préparation des salles lors des fêtes ou réceptions organisées par la commune, Michel, aux déchets verts, Christophe, l'électricien, Nicolas à la sono, la quinzaine de personnes qui aident à la préparation du fleurissement de la commune ainsi que les 15 distributeurs de notre bulletin communal qui est mensuel, réalisé et édité à la mairie je le rappelle, auquel est joint le lien inter-paroissial.

Je souhaite exprimer ici ma plus grande reconnaissance à tous ces bénévoles qui œuvrent sans compter et souvent dans l'ombre, pour la commune. Un grand MERCI à eux !

La démographie...

Au courant de l'année 2016, nous avons enregistré 22 naissances, 12 décès et 9 mariages. La bonne nouvelle : on note une augmentation du nombre des mariages par rapport aux années précédentes !



Selon les informations reçues de l'INSEE, notre village ne compte plus que 1 838 habitants au 1^{er} janvier 2017 contre 1 842 il y a 1 an. Oui, on a perdu 4 habitants alors qu'entretiens, POLE HABITAT a livré 17 logements. Difficile à comprendre mais ce chiffre devrait augmenter sensiblement puisque de nombreux chantiers sont en cours ou en projet rue d'Eguisheim, rue du Berger, route de Sainte-Croix-en-Plaine, etc.

Du côté de POLE EMPLOI, les nouvelles ne sont pas bonnes puisque 82 personnes sont toujours à la recherche d'un emploi localement. Ce chiffre est resté stable par rapport à fin 2015. La courbe ne s'est pas infléchi localement... (c'est un clin d'œil).

Les finances...



La dette publique a encore augmenté et est passée de 2 100 milliards à 2 148 milliards et les communes en subissent les conséquences. En effet, notre dotation globale de fonctionnement (DGF) a encore subi un coup de rabot de 25 000 € en 2016. De 176 000 € de DGF perçue en 2013, nous avons touché 118 000 € en 2016 soit 58 000 € de moins. A cela se rajoute l'instruction des permis de construire, une charge nouvelle des communes depuis 2015 qui est estimée à environ 10 000 € par an pour notre village et comme si cela ne suffisait pas, nous venons d'apprendre que la dotation au titre du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle va être rabotée de 8 %, ce qui entraînera encore une perte de recettes d'environ 3 000 € pour notre village.

La bonne nouvelle concerne notre endettement puisque celui-ci s'élève à 524 000 € au 1^{er} janvier 2017, soit 285 euros par habitant, contre 591 euros en moyenne fin 2015 au niveau national pour notre catégorie de communes (entre 500 et 2 000 habitants). Donc, un endettement maîtrisé puisque nous sommes largement en-dessous de la moyenne nationale.

Du côté de l'intercommunalité...

Le gros changement qui a affecté COLMAR AGGLOMERATION en cette année 2016 a été l'adhésion de 5 communes faisant partie de l'ancienne Communauté de communes du RIED BRUN. La conséquence directe a concerné la réduction du nombre de représentants au conseil communautaire qui est passé de 3 à 1 délégué titulaire pour notre commune.

Outre les compétences assurées par COLMAR AGGLOMERATION telles, entre autres, l'entretien des réseaux d'évacuation des eaux pluviales ou le traitement des eaux usées, l'année 2016 a été marquée par :

- l'automatisation de la vanne située rue du Wahlenbourg pour empêcher les eaux de la Lauch de remonter dans le réseau d'évacuation des eaux pluviales en cas de fortes crues,
- l'installation de 4 bennes enfouies (papier/carton, verre) sur le parking de la Lauch. A présent, tous les quartiers du village sont fournis en conteneurs enterrés.



Les autres aides concernent l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 116 000 € pour les années 2014 à 2016, somme qui permettra de participer au financement de nos investissements, et le versement au titre de la dotation de solidarité d'un montant d'environ 20 000 € en cette fin d'année 2016.



En matière de **propreté, sécurité, circulation, stationnement...**

Dépôts sauvages, tags, crottes de chiens ou autres problèmes de voisinage sont les éternels problèmes que connaissent tous les maires ici présents. Herrlisheim n'est pas épargnée et je le rappelle régulièrement dans notre bulletin communal.

Comme vous pouvez le constater sur les 2 photos prises le lendemain de Noël à un an d'intervalle, l'information et la menace de verbalisation dans le bulletin communal ont été utiles.

MERCI à la gendarmerie ainsi qu'à la Brigade Verte pour leur assistance et leur présence sur le terrain.

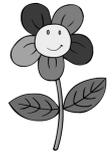
Le fleurissement communal...

Nous n'étions pas trop satisfaits du résultat obtenu en cette année 2016. Etait-ce dû à un premier semestre particulièrement humide et à un deuxième particulièrement sec ? Nous n'avons pas la réponse.

Néanmoins, nous avons pu voir de très belles réalisations chez certains habitants ou commerçants du village.

Et je viens d'apprendre par la presse ce dimanche que 2 familles du village, des habituées, ont encore été honorées par le jury départemental des maisons fleuries pour l'année 2016. Il s'agit de la famille JACQUET qui a eu le 1^{er} prix au titre des MAISONS AVEC JARDIN et de la cave vinicole François HEYBERGER, qui a eu le 2^{ème} prix au titre des FERMES, CORPS DE FERMES ET EXPLOITATIONS VITICOLES EN ACTIVITES. Ces 2 maisons sont situées à HERRLISHEIM-VIGNOBLE, dans la montée vers OBERMORSCHWIHR.

Un grand bravo à ces 2 familles et à tous ceux qui participent au fleurissement de notre village, particuliers, commerçants ainsi qu'à l'équipe technique.



Les associations...

25 associations ou amicales évoluant dans les domaines sportifs, culturels ou culturels, animent et entretiennent le tissu social dans notre village.

En cette année 2016, nous avons enregistré quelques mouvements dans les présidences. Tel en était le cas chez les Donneurs de sang (merci à Bernard SIRY et bienvenue à Jean-Jacques FLEISCHER), chez les Jolis Mollets (merci à Anita ZIMMERMANN et bienvenue à Laurence BRODHAG) et enfin à la troupe théâtrale (merci à Sabine ANCEL et bienvenue à Julie LICHTLE).

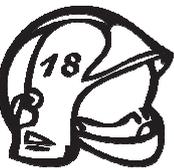
Nos aides et soutiens aux associations se présentent sous forme de subventions versées pour les jeunes sportifs et les musiciens, de soutien à l'investissement et des aides spécifiques.

Une autre aide conséquente est faite tout au long de l'année : c'est la mise à disposition gratuite des locaux de la mairie, y compris le chauffage, exceptés pour le tennis et les quilleurs qui occupent leurs propres bâtiments.

Mesdames et Messieurs les présidents, la municipalité est présente à chacune de vos assemblées générales. C'est le témoignage fort de notre soutien à toutes les associations locales.

Un grand MERCI à tous ces bénévoles qui s'investissent sans compter pour le « bon-vivre ensemble » dans notre village.

Les sapeurs-pompiers...



Notre village peut compter actuellement sur 24 sapeurs-pompiers bénévoles, formés et compétents dont 16 sont issus de la section des JSP. En 2016, vous êtes intervenus 59 fois dans le village et la population vous en est très reconnaissante.

Jean-Louis HIRTZ et Nicolas DI STEFANO ont quitté les actifs pour rejoindre les vétérans. MERCI à tous les deux pour leur implication pendant plusieurs décennies au service de la population.

Hugo HEIMBURGER, qui a réussi le brevet des cadets et Jérémy HAGENBOURGER ont rejoint le corps local en cette fin d'année. Bon vent à tous les deux !

Je le dis avec une très grande satisfaction : les habitants de HERRLISHEIM ont la chance de disposer d'un corps dynamique et ils peuvent être fiers de leurs sapeurs-pompiers.

Vous l'avez encore démontré lors de la cérémonie de la Sainte-Barbe qui a été menée d'une façon exemplaire.

Monsieur le chef de corps, Mesdames et Messieurs les sapeurs-pompiers, un grand MERCI à toute l'équipe pour votre disponibilité et pour les services que vous rendez à la commune et à la population locale.

MERCI également à Marie WISSLER, présidente de l'Association des JSP des Trois-Châteaux qui regroupe 5 communes, à son comité et à ses moniteurs pour leur implication et leur dévouement dans l'enseignement prodigué aux jeunes sapeurs-pompiers.

Je n'oublie pas Bernard LAMEY à la tête de la fanfare qui, malgré beaucoup de soucis d'effectifs, arrive toujours encore à animer les cérémonies officielles dans la commune.

Les écoles...

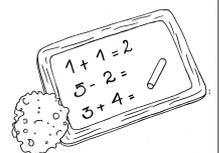
147 élèves ont repris le chemin des 2 écoles lors de la dernière rentrée scolaire, chiffre en baisse pour la 3^{ème} année consécutive (160 en 2014, 154 en 2015 et donc 147 l'année dernière).

2 nouvelles classes ont été repeintes en 2016, une à l'école élémentaire, l'autre à l'école maternelle et tous les autres travaux qui ont été demandés ont été réalisés pendant les vacances scolaires.

Le point négatif concerne la fermeture d'une classe décidée par l'Education nationale. Nos interventions auprès des instances supérieures n'ont malheureusement pas été suivies d'effet.

MERCI à la directrice, Sylvie MARTISCHANG et aux professeurs des écoles pour l'enseignement que vous prodiguez à la jeunesse locale.

MERCI également à Marie GUILLON, la présidente de l'association « LE FRESCHAHISSALA » qui gère les activités du périscolaire et également les activités péri-éducatives pour la 2^e année consécutive.



Quelques remerciements...

Avant de terminer, je voudrais remercier quelques personnes, même si elles ne sont pas toutes présentes, qui nous rendent beaucoup de services, à savoir : Monsieur Francis KREMP d'ENEDIS (anciennement ErDF), Monsieur Michel COLACRAI de l'ONF, Mesdames MORY et WEISSBART de l'ADAUHR et Monsieur Yannick HERVET de la trésorerie.

MERCI de m'avoir écouté ».

DEPART A LA RETRAITE (intervention de Micheline RITTER, 1^{ère} adjointe au maire)

« Marie-Jeanne HIRTZ est née le 27 décembre 1956 à COLMAR. Elle a démarré sa carrière professionnelle en 1972, à l'âge de 16 ans, d'abord chez JAZZ devenue MATRA, où elle a travaillé en tant qu'ouvrière spécialisée. A la fermeture de l'entreprise, elle a été employée chez KORZILIUS en tant que préparatrice de commande, puis décoratrice au pistolet. L'entreprise ayant connu le même sort que la précédente, Marie-Jeanne est entrée dans la fonction publique territoriale le 2 mai 2006 en tant qu'agent technique (bien avant son époux qui l'a rejointe en 2008 en tant que maire). Elle était affectée à l'école élémentaire jusqu'au 6 juin 2010 puis dans les bâtiments de la mairie jusqu'au 31 décembre 2016. Reconnue pour son sens de la rigueur et sa gestion exemplaire des stocks, elle assurait aussi le lien entre les services de la mairie et les associations locales pour le bon déroulement des activités et des manifestations.

Pour te remercier de ces 10 années de services rendus à la commune, nous te remettons ce bouquet de fleurs et cette attention et te souhaitons une longue et agréable retraite, qui je le crois, sera plus sportive que jamais ».
(un chèque-cadeau et des fleurs ont été remis à Marie-Jeanne HIRTZ)



CONCOURS « MEILLEURS APPRENTIS DE FRANCE » (intervention de Hugues BANNWARTH, adjoint au maire)



« Axel VORBURGER et Jean-Michel RITTER ont tous deux été médaillés dans le cadre du concours MAF (Meilleurs Apprentis de France) organisé annuellement par la Société Nationale des Meilleurs Ouvriers de France.

Axel VORBURGER, 18 ans, a fait sa formation en Bac pro au CFA artisanat de Mulhouse et a obtenu le 13 mai 2016 à Mulhouse, la médaille départementale filière « Maintenance de véhicules, option voitures particulières ». C'est au garage GMS AUTO à Colmar que le jeune homme a complété sa formation en alternance.

Jean-Michel RITTER, 18 ans, a fait son CAP « Charpente bois » chez les Compagnons du devoir à Strasbourg en travaillant en alternance chez Colmar Charpentes. Les médailles d'or départementale et régionale lui ont été décernées le 27 mai 2016 à Strasbourg et lui ont valu de participer à la finale nationale.

Bravo, félicitations et bonne continuation à ces jeunes Herrlisheimois ».

(des chèques-cadeaux ont été remis à MM. Jean-Michel RITTER et Axel VORBURGER.)

REMISE DE LA MEDAILLE DE LA VIE ASSOCIATIVE par Lucien MULLER, conseiller départemental et Marie GUILLON, adjointe au maire en charge des associations à

- « Claude BAGUET, né en 1944, président de l'ADEM'OH de 1985 à 1996 et président de l'Association des arboriculteurs de HERRLISHEIM et environs depuis 2005
- Laurent WINKELMULLER, né en 1973, président de la Troupe théâtrale de HERRLISHEIM de 1992 à 2004 et président de l'Association FRESCH'N CO de 2002 à 2015,

pour leur engagement et leur dévouement au service des associations respectives ».

(un carton de vins leur a été offert)



REMISE DE LA MEDAILLE D'HONNEUR REGIONALE, DEPARTEMENTALE ET COMMUNALE « VERMEIL » par Jean-Louis CHRIST, député et Jérôme BAUER, adjoint au maire chargé des affaires agricoles et viticoles, à Daniel ZINCK agent technique communal depuis 1985.



« Né le 4 novembre 1965, Daniel ZINCK a fait son apprentissage dans l'entreprise LISCH Horticulture en 1982-1983 et son service militaire dans les années 1984-1985. Il a été embauché à la commune le 1^{er} juin 1985 et occupe actuellement le poste d'agent technique, responsable des espaces verts ».

(un carton de vins lui a été offert)



SORTIE DU TERRITOIRE NATIONAL DES MINEURS

Un dispositif d'autorisation préalable à la sortie du territoire français des mineurs qui voyagent sans un représentant légal est mis en œuvre depuis le 15 janvier 2017, dans un objectif de prévention des départs vers des zones de conflits.

Aucune démarche en mairie ou en préfecture n'est nécessaire.

Cette autorisation de sortie du territoire (formulaire CERFA n° 15646*01) est disponible sur le site www.service-public.fr. Le formulaire doit être renseigné et signé par un titulaire de l'autorité parentale, accompagné de la copie de la pièce d'identité du signataire. Pour les personnes n'ayant pas d'accès internet, le formulaire est disponible en mairie.

HANDICAP et DEPENDANCE : ACCOMPAGNER UN PROCHE

L'UDAF 68 a mis en ligne un site web dédié aux aidants qui accompagnent un proche handicapé ou âgé en perte d'autonomie. Il les informe de ce que de nombreuses associations, services publics et acteurs de proximité peuvent faire pour eux.

Les conjoints, parents, enfants, frères et sœurs sont des aidants familiaux. Le soutien qu'ils apportent peut être quotidien ou non, se faire au plus près de la personne aidée, en vivant à ses côtés ou à distance. L'aidant familial est la personne non professionnelle qui vient en aide à titre principal, pour partie ou totalement, à une personne dépendante de son entourage pour les activités de la vie quotidienne.

Les informations que l'on trouve sur ce site ont été recensées auprès d'aidants, d'associations ainsi qu'auprès de professionnels qui agissent en faveur d'aidants familiaux, soit de manière directe, soit de manière indirecte (accueil de jour, accueil temporaire de la personne aidée, ...).

Tous les renseignements pratiques sont disponibles à l'adresse suivante : www.aidants68.fr



VAGUE DE FROID

Avec les basses températures, votre compteur d'eau et vos canalisations peuvent geler !

Quelques conseils pour bien protéger vos installations :

- si votre compteur est situé dans un regard enterré à l'extérieur et non protégé contre le froid :

calfeutrez votre compteur et les tuyaux exposés avec des matériaux n'absorbant pas l'humidité. Le polystyrène est un très bon isolant.

- si votre compteur et vos canalisations sont situées à l'intérieur de votre logement, dans un local non chauffé :

calfeutrez votre compteur avec des plaques de polystyrène, protégez vos canalisations avec des gaines isolantes.

Si vous partez longtemps de votre domicile, évitez de couper complètement le chauffage.

Pour plus d'infos, rendez-vous sur le site : www.colmarienedeseaux.fr

RAMONAGE

Conformément à la réglementation en vigueur, le Maire prescrit que le ramonage des fours, fourneaux et cheminées doit être effectué au moins une fois par an.

Il s'agit des fours, fourneaux et cheminées des maisons, usines, immeubles collectifs et de tous bâtiments à usage d'habitation ou à usage professionnel ou associatif, privés ou publics.



SYNTHESE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2017

1. Mme Catherine KOHSER, secrétaire de mairie, est nommée secrétaire de séance.
2. Le procès-verbal de la séance du 21 novembre 2016 est approuvé sans réserve.
3. Le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune pour les biens cadastrés : section 6, parcelle 128/31 (26 rue St Pierre) - section 3, parcelles 127/23 et 48/23 (37 rue Principale) - section 39, parcelle 583/124 (rue d'Eguisheim) - section 39, parcelles 582/124, 584/124, 585/124 et 586/124 (rue d'Eguisheim) - section 3, parcelles 48/23 et 127/23 (37 rue Principale) - section 15, parcelles 179/34 et 180/37 (Loeffelfeld).
4. Le Conseil municipal autorise le Maire à procéder à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.
5. Le Conseil municipal sollicite des subventions au titre de la DETR 2017 pour les 3 projets suivants :
 - accessibilité extérieure de l'école élémentaire
Le coût de ces travaux d'accessibilité a été chiffré à 60 000 € HT + 20 % de prestations intellectuelles et une aide de 40 % (soit 28 800 euros) est sollicitée.
 - aménagement de la place de l'Eglise et des rues alentours
Le coût des travaux est estimé à 300 000 euros HT + 10 % de prestations intellectuelles et une aide de 30 % (soit 99 000 euros) est sollicitée.
 - construction d'un atelier technique
Le coût des travaux est évalué à 500 000 euros HT + 50 000 euros HT de mobilier + 47 200 euros HT de prestations intellectuelles et une aide de 30 % (soit 179 160 euros) est sollicitée, sachant qu'une subvention de 10 000 euros vient de nous être accordée par le député Christ.
6. En vue de l'installation du réseau Très haut Débit indispensable à l'attractivité et à la compétitivité du territoire, le Conseil municipal autorise le maire à signer les conventions de servitude avec Rosace pour l'implantation de 2 sous-répartiteurs optiques (nœud intermédiaire de brassage de la boucle locale optique, en aval duquel chaque logement ou local à usage professionnel est desservi avec une liaison optique continue) à Herrlisheim-près-Colmar : l'un vers l'abri SNCF, l'autre près du transformateur électrique Place de l'Ecole. Une servitude d'implantation sera accordée à Rosace sur les 2 parcelles retenues.
7. Le conseil municipal approuve la création du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à mi-temps à compter du 1^{er} mars 2017. La création du poste est devenue nécessaire afin de remplacer un agent titulaire qui a fait valoir ses droits à la retraite.
8. Divers
Un point est fait sur le programme pluriannuel d'investissements et sur les dossiers en cours : atelier technique, place de l'Eglise, informatisation écoles, parking Saint Paul, presbytère, mise en accessibilité des bâtiments publics, révision du PLU, très haut débit, voirie, ...

**Le procès-verbal complet est disponible à la mairie ou sur le site internet
www.herrlisheim-pres-colmar.fr**

C.C.A.S. DE HERRLISHEIM

Le Centre communal d'actions sociales (C.C.A.S) est l'outil privilégié pour mettre en œuvre la politique sociale de la commune. Son conseil d'administration est composé du Maire, des adjointes Mmes RITTER et GUILLON, de la conseillère municipale Mme HEYBERGER, de Mmes Eugénie DIETRICH-SCHWOERER, Martine GREINER et Marie-Thérèse ZWICKERT, de M. Bernard SIRY et de Monsieur le Curé.

Les actions menées dans le cadre du CCAS sont les suivantes :

- aides aux particuliers : plusieurs personnes ou familles présentant des difficultés financières ont bénéficié de bons alimentaires et/ou de produits d'hygiène et de soins. Ces aides sont en hausse, passant de 800 euros en 2015, à 1 350 euros en 2016.
- avances pour faciliter le paiement de factures auprès de particuliers
- subventions de fonctionnement versées à Espoir, Emmaüs, Apalib, Apamad, Banque alimentaire, Terre des Hommes, Restos du Cœur, La Manne, le GAS (groupement d'action sociale), ...
- aide aux démarches administratives pour des personnes en difficulté.

Les attributions ou règlements sont généralement effectués en fonction des renseignements et propositions transmis par les assistantes sociales au Conseil départemental.

Ses recettes proviennent d'une subvention versée par la commune, de dons et de Colmar agglomération.



ANIMATIONS « CONSOMMER MIEUX ET PRODUIRE MOINS DE DECHETS »

Nettoyer sa maison et assurer son hygiène corporelle avec des produits faits soi-même, respectueux pour la santé et l'environnement, en générant très peu de déchets ? C'est possible !!!
Faire des courses sans générer d'emballage ? C'est possible aussi !

Colmar Agglomération, en partenariat avec la commune de Herrlisheim, organise trois animations pour vous expliquer les différents gestes et les solutions pratiques pour y arriver.

Le mardi 21 février 2017 : Fabriquer ses produits d'entretien soi-même

Le mardi 28 février 2017 : Assurer son hygiène corporelle de façon naturelle

Le mardi 7 mars 2017 : Effectuer ses courses sans emballage

Ces animations auront lieu de 17 h 30 à 19 h 30, salle des Sociétés. Une inscription préalable est obligatoire.

Pour plus de renseignement et pour s'inscrire, vous pouvez vous rendre dans votre mairie ou sur le internet : www.agglo-colmar.fr (rubrique Déchets > animations « zéro déchet »)

GEO AGGLO COLMAR

Le site internet cartographique de Colmar Agglomération est consultable par tous les habitants. A partir de son adresse, on peut accéder à différentes informations sur :

- la collecte des déchets
- les écoles
- le tourisme
- le cadastre ou les règles d'urbanisme
- le transport
- ...

N'hésitez pas à vous promener sur le site <http://geo.agglo-colmar.fr> ! Il sera régulièrement complété et actualisé.



AGENDA DES MOIS DE FEVRIER ET MARS

4 et 5 février Bourse aux vêtements
 4 et 5 février Tournoi de sabres au Cossec à Wintzenheim
 24 février AG sapeurs pompiers

5 mars AG UNC
 10 mars Le tour du monde en 80 livres (chants et musiques) Salle Saint-Michel
 18 mars Représentation théâtre
 24 mars Exercice de printemps SP
 25 mars Représentation théâtre

LACHER DE LANTERNES THAILANDAISES : RECOMMANDATIONS

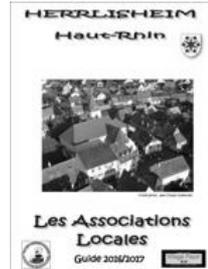
Préalablement au lâcher, il est recommandé de procéder à l'information des services suivants :

- la mairie de la commune où se situe le lâcher
- la gendarmerie
- le CODIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)
- la délégation locale de l'aviation civile (tél : 03 89 90 78 63)



en précisant la date et le lieu de la manifestation.

En tout état de cause, l'utilisation des lanternes relève de la pleine et entière responsabilité de l'utilisateur. Aussi, il convient de vérifier auprès de son assureur si sa responsabilité civile est couverte en cas de dégâts causés à des tiers.



GUIDE DES ASSOCIATIONS

La nouvelle édition du guide des associations locales est disponible au secrétariat de la mairie.



GUIDE DES SORTIES DANS LE GRAND PAYS DE COLMAR

Le guide du 1^{er} semestre 2017 est disponible au secrétariat de la mairie.

SEMAINE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LE CANCER

Cette année, la quête en faveur de la Ligue Départementale du Haut-Rhin pour la recherche contre le cancer aura lieu

du 13 au 19 mars 2017

Nous vous prions de bien vouloir réserver un accueil favorable à nos quêteurs bénévoles, que nous remercions d'avance pour leur implication. Grâce à eux, un montant de 7 795,20 € a été collecté en 2016.

Certains quêteurs n'étant pas disponibles durant cette période, nous recherchons **4 bénévoles** pour compléter l'équipe en place. Si vous êtes intéressé(e), merci d'appeler le secrétariat de la mairie au 03 89 49 39 80.

Un grand merci à toutes celles et ceux qui voudront bien compléter l'équipe.

STATISTIQUES DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LA COMMUNE

Nombre d'actifs (source INSEE / 2013) : 886	DECEMBRE 2016	JANVIER 2017
Femmes	36	38
Hommes	46	45
Total	82	83
Demandeurs d'emploi indemnisés	69	69
Demandeurs d'emploi non indemnisables	13	14

PUBLICITE EXTERIEURE : REGLEMENTATION

La réglementation applicable en matière de publicité et d'enseignes extérieures est en train d'être modifiée et durcie.

Cette réglementation, codifiée dans le livre V du Code de l'environnement, pose le double principe de la liberté d'expression et de la protection du cadre de vie.

L'installation de publicité extérieure doit être conforme à plusieurs conditions et faire l'objet de déclaration ou d'autorisation préalables.

Plus d'infos au 03 89 24 86 90 (DDT)

LA MARINE RECRUTE

En 2017, la Marine nationale offre plus de 3 500 emplois dans 50 métiers différents à des jeunes hommes et femmes âgé(e)s de 16 à moins de 29 ans, de niveau scolaire troisième à BAC+5.

Rejoindre la Marine nationale, c'est :

Servir à bord ou à terre

Apprendre la rigueur dans son travail et la maîtrise de soi

Apprendre à assumer des responsabilités importantes

Développer le sens des relations humaines

S'inscrire dans une corporation qui valorise la cohésion et la solidarité

Acquérir une solide formation et bénéficier d'un statut avantageux

Découvrir la diversité du monde et de ceux qui l'habitent

Pour tout renseignement complémentaire, adressez-vous au CIRFA
(centre d'information et de recrutement des forces armées) :
03 90 23 26 70 ou www.etremarin.fr

INSTALLATION D'UN PUIS ou FORAGE

Depuis le 1^{er} janvier 2009, tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins d'usage domestique doit déclarer cet ouvrage ou son projet en mairie et transmettre une copie de la déclaration au SIEPI (syndicat des eaux à Niederhergheim). Le formulaire est disponible en mairie.

INSCRIPTIONS EN PETITE SECTION ET C.P.

Les inscriptions en Petite Section et C.P. auront lieu les lundis 13 et 20 mars 2017 de 13 h 30 à 16 h à l'école élémentaire.

Les parents qui ne peuvent se rendre à l'école à ces dates devront prendre rendez-vous avec la directrice, Mme Sylvie MARTISCHANG, au 03 89 49 36 80.

Merci de vous munir du carnet de santé de l'enfant et du livret de famille.

CANDIDATURES JOBS ETE

Si vous souhaitez travailler au sein des services techniques municipaux cet été, n'oubliez pas de déposer vos CV et lettres de motivation à la Mairie avant le 31 mars 2017.

4 jeunes seront retenus pour les 8 semaines de congés scolaires, soit 2 semaines de contrat pour chaque candidat, du 10 juillet au 3 septembre 2017.

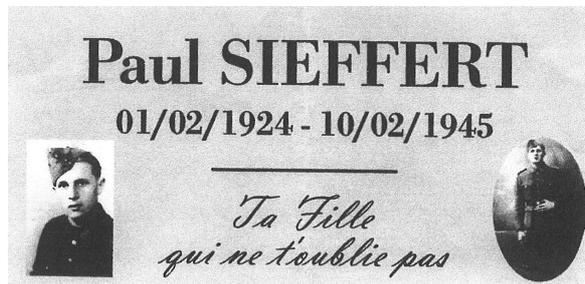
Les critères de sélection des candidatures sont les suivants :

- . avoir + de 16 ans et moins de 18 ans durant la période d'emploi
- . être du village (sauf pour les enfants des agents communaux)
- . 1 seul candidat par famille, sauf si le nombre de candidats est insuffisant
- . être de bonne notoriété, ne pas faire partie de groupes fauteurs de troubles localement
- . ne pas être enfant d'élus indemnisés
- . faire partie d'une association locale est un plus
- . obligation de respecter la convocation à la médecine du travail avant le début du contrat
- . fournir un RIB à son nom
- . des critères sociaux pourront être appliqués (situation professionnelle des parents, ...)
- . s'il y a trop de candidats, seront privilégiés ceux qui n'avaient pas travaillé à la mairie les années précédentes.

Il pourra être dérogé à ces critères si le nombre de candidats est minime. Par contre, s'il y a trop de candidats par rapport au nombre de places, un tirage au sort sera organisé.

A l'occasion du 72^{ème} anniversaire de la Libération de notre village, nous tenions à faire paraître dans notre bulletin communal, le texte que nous a transmis M. Jean-Louis DOLFUS, originaire du village et fils de Marthe et Raymond DOLFUS.

En mémoire de Paul Siffert, mort à Tambov



A Herrlisheim, au dessus du bureau de Marie-Claire Bannwarth, est accroché le portrait d'un jeune soldat de la Wehrmacht, son « papa » Paul Siffert qu'elle n'a jamais connu !

Paul Siffert était né à Herrlisheim le 1^{er} février 1924. Il habitait avec ses quatre sœurs et son frère Joseph au 21, rue du fossé. Très jeune, avec ses parents agriculteurs, il avait participé aux travaux des champs. En 1942, à l'âge de 18 ans, il était entré aux Mines de Potasse, permettant ainsi à la famille d'améliorer son quotidien.

Mais le 25 août 1942 tombe la terrible décision du gauleiter Wagner d'incorporer de force près de 100 000 alsaciens dans la Wehrmacht. Paul Siffert fut enrôlé sur le front russe le 20 mai 1943 avec la classe 24. Fait prisonnier le 6 juillet 1944 à Minsk lors de l'opération Bagration menée par l'armée soviétique pour libérer la Biélorussie, il fut transféré au camp de prisonniers des Français de Tambov où durant l'hiver glacial 1944/45, il souffrit du froid, de la faim, du manque de nourriture, de vêtements, de médicaments, comme près de 10 000 prisonniers alsaciens mosellans dont certains furent soumis aux travaux forcés. Dans ces conditions de survie extrêmes, il mourut d'épuisement le samedi 10 février 1945 à Kirsanov dans l'hôpital du camp... cinq jours après la libération par l'armée américaine de Herrlisheim, son village natal. Il venait tout juste d'avoir 21 ans ! D'après les archives obtenues de Russie par le Conseil Départemental du Haut-Rhin, Paul Siffert a été enterré à Kirsanov dans la tombe, une fosse commune, qui porte le numéro 2,9.

Son camarade d'Oberhergheim, Emile Sick, racontera plus tard qu'il a accompagné Paul à l'hôpital où il est mort d'avoir bu, épuisé et assoiffé, de l'eau contaminée. Comme Paul Siffert, près de 3 000 alsaciens mosellans ont perdu la vie dans le camp de Tambov.

Mais avant cela, vers la fin avril / début mai 1944, Paul a pu rentrer à Herrlisheim en permission voir sa famille et Virginie Sutter, sa jeune fiancée, à qui il confiera très ému qu'il ne voulait pas repartir, car disait-il : « Je ne rentrerai plus et toi tu auras un souvenir de moi » ! Il l'avait pressenti, mais ne le saura jamais : il était le papa d'une petite fille Marie-Claire qui naquit à Herrlisheim le 31 janvier 1945... dix jours avant le décès de son père. Sa mère Virginie la déclara née le 1^{er} février 1945 à la date anniversaire du papa né un 1^{er} février, mais n'arriva pas à faire reconnaître par le maire de l'administration allemande le père de son enfant qui était absent et pour cause ! Marie-Claire Sutter portera le nom de sa mère.

En 2016, Marie-Claire avait pris contact avec l'association « Pèlerinage Tambov » qui s'est rendue à Tambov, en Russie, du 20 au 27 août 2016, pour honorer les « Malgré-Nous » alsaciens morts au camp. A la mémoire de son papa et très émue, elle a fait déposer une plaque commémorative sur sa tombe avec sa photo, celle accrochée dans son bureau, pour lui rendre un hommage affectueux et perpétuer son souvenir.



Nous remercions M. Jean-Louis DOLFUS pour son travail de recherche et Mme Marie-Claire BANNWARTH qui nous a autorisés à faire paraître son récit dans le bulletin communal.

La Vie Associative



ARBORICULTURE

Samedi 4 février à 14 h 00 :

RDV au verger SYDA de HATTSTATT (vers Fleurs BURN) pour taille d'hiver en haies fruitières et demi-tige.

Samedi 18 février à 14 h 00 :

RDV au verger SCHNEIDER à EGUISHHEIM (le long de la D 83) pour taille d'hiver sur fruitiers en haute tige.

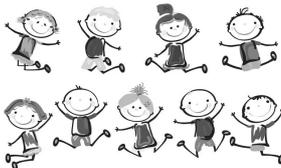


Les moniteurs de l'association d'arboriculture de Herrlisheim et environs vous invitent cordialement à ces rencontres.

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Vacances de février

Le Freschahissala ne fonctionnera que la première semaine des vacances scolaires d'hiver.



De nombreuses activités seront proposées aux enfants.

Renseignements
et inscriptions au

03 89 86 45 27

BOURSE AUX VETEMENTS ET JOUETS pour bébés et enfants

organisée par l'association « Les grenouilles sportives »

**les 4 et 5 février 2017
de 9 h à 14 h**

au gymnase municipal.

Entrée gratuite - Petite restauration sur place



Tél : 06 70 35 08 96

TOURNOI INTERNATIONAL DE SABRE

Herrlisheim Escrime Club organise pour la 11^{ème} année consécutive un tournoi exclusif au sabre et dans les catégories jeunes. Ce tournoi fait figure au classement régional de la Ligue d'Alsace.

SAMEDI 4 ET DIMANCHE 5 FEVRIER 2017

au COSEC, 3 rue Aloyse Meyer à WINTZENHEIM

LES GRENOUILLES S'ECLATENT

Résultats du concours des maisons décorées pour Noël

Les gagnants du concours sont :

- 1^{er} prix : Monsieur et Madame Joseph VORBURGER, route du Vin
- 2^{ème} prix : Monsieur et Madame Stéphane BANON, rue Principale
- 3^{ème} prix : Monsieur et Madame Christian VIELLARD, rue des Fleurs.



Des bons d'achats leur ont été remis par la commune. Un grand BRAVO à tous les participants !



Les Grands Anniversaires du mois de février 2017

GOETZ Marie-Louise, 81 ans le 3
SCANDELLA Angèle, 93 ans le 5
DI STEFANO Giuseppe, 83 ans le 6
CAYE Robert, 79 ans le 7
WEBER Joséphine, 76 ans le 8
STEINBRUCKER Charles, 81 ans le 12
STEINBRUCKER Jean-Paul, 86 ans le 15
DOLFUS Geneviève, 85 ans le 15
BERLIE Jacqueline, 83 le 15
PALERMO Carmina, 76 ans le 15
KOENIG Hélène, 82 ans le 16
FAIST Paulette, 79 le 16
MICLO Germain, 78 ans le 16
KETTERER Irène, 83 ans le 17
SCANDELLA Bortolo, 83 ans le 17
RENNIE Laurette, 82 ans le 18
FLORANC Frieda, 89 le 20
JURIS Hedwige, 92 ans le 22
HAUMESSER Bernard, 79 le 22
MARRONE Clémentina, 82 ans le 24
MEHN Suzanne, 77 ans le 25



ANNONCES



CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE LES MERCREDIS DE L'APPRENTISSAGE

La CCI Colmar Centre-Alsace organise des réunions d'information sur l'apprentissage, de **14 h à 16 h** :

- les 1 et 8 février 2017
- les 1, 8, 15, 22 et 29 mars 2017
- les 5 et 26 avril 2017
- les 3, 10, 24 et 31 mai 2017
- les 7, 14, 21 et 28 juin 2017

**Inscription obligatoire au 03 89 20 20 12
ou apprentissage@colmar.cci.fr**

Cède à futur géologue/paléontologue
petite collection de minerais et fossiles.

Tél. 03 89 49 20 27

OBJETS TROUVES

Un trousseau de clefs (porte-clefs « Alsace »)
a été trouvé, parking de la Lauch, après la crémation
des sapins.

Une clef-carte de véhicule Renault a été trouvée
route du Vin.

Ils sont à récupérer à la mairie.

CREDIT MUTUEL Réouverture de l'agence locale après travaux

Chers Sociétaires,

C'est à l'issue de 6 mois de travaux que nous sommes ravis de vous annoncer la réouverture de votre Caisse de Crédit Mutuel à Herrlisheim, le mercredi 8 février 2017.

Dans des locaux entièrement rénovés, vous aurez à votre disposition tous les services que vous nous demandez depuis quelques assemblées générales, à savoir :

- I guichet automatique de banque, ouvert 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, vous permettant d'effectuer vos opérations courantes de retrait, versement, remise de chèque et virement, ... au moment où vous le désirez, sans être limité par les horaires d'ouverture.
- I imprimante libre-service vous permettant d'éditer vos extraits à la demande, pendant les heures d'ouverture.

Nous souhaitons plus que jamais garder nos valeurs de proximité et de convivialité, aussi les horaires d'ouverture de votre agence restent inchangés, et vous aurez toujours à votre disposition et à votre service une équipe compétente et dynamique.

Ce sont ainsi 3 chargés de clientèle qui seront à temps plein à votre disposition pour vos prises de rendez-vous ou vos demandes de renseignements. Ils seront également à votre service pour vous accompagner dans vos opérations quotidiennes, et vous aider, si le besoin s'en faisait sentir, à utiliser le guichet automatique de banque.

Nous espérons que ces évolutions vous apporteront pleine satisfaction et que vous apprécierez nos nouveaux locaux.

Nous souhaitons un bon démarrage à l'équipe et à votre nouvelle caisse de CREDIT MUTUEL le 8 février 2017.

Mutuellement vôtre,

Gabriel BARTH
Président du Conseil d'Administration
Crédit Mutuel des Trois Châteaux

Modalités de publication des petites annonces

Une petite annonce est renouvelée trois fois à la demande du particulier.
Si vous ne nous appelez pas, l'annonce sera automatiquement supprimée le mois suivant.
La même annonce ne sera publiée que trois fois par an.



ANIMATIONS ETE 2017

Colmar Agglomération propose aux jeunes nés entre le 1^{er} janvier 1999 et le 31 décembre 2012 de nombreuses activités sportives et culturelles pendant les vacances d'été (du 10 juillet au 3 septembre 2017).

Comment faire pour s'inscrire ?

1. Pré-inscription

Pré-inscription à la mairie du domicile ou sur www.agglo-colmar.fr du **6 février au 21 avril 2017**.

2. Tirage au sort

Tirage au sort de l'ordre de passage mi-mai, par informatique et en présence d'un huissier de justice. Toutes les familles pré-inscrites seront tirées au sort et obtiendront un numéro de passage.

3. Courrier

Un courrier indiquant le jour et l'heure de passage aux inscriptions est transmis directement au domicile de toutes les familles pré-inscrites. La brochure des activités proposées dans le cadre des « animations été 2017 » sera également jointe à ce courrier.

4. Brochure

Toutes les informations utiles et nécessaires concernant les activités figurent dans cette brochure.

5. Les inscriptions

• à la Maison des Associations, 6 route d'Ingersheim à Colmar

les mardi 6, mercredi 7, jeudi 8 et vendredi 9 juin 2017 de 17 h à 20 h 30 et le samedi 10 juin 2017 de 9 h à 20 h.

Ces journées sont strictement réservées aux familles qui auront préalablement effectué une pré-inscription. Les inscriptions seront enregistrées uniquement sur présentation du récépissé de tirage au sort.

• à la Mairie de Colmar - Direction des sports - 2^{ème} étage - bureau n° 815

le mercredi 14 juin 2017 de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30 pour toutes les familles (pré-inscrites ou non),

à partir du lundi 19 juin jusqu'au jeudi 31 août 2017 : de 8 h 30 à 11 h et de 14 h 30 à 17 h, du lundi au jeudi. ATTENTION : pas d'inscription les vendredis.

Renseignements :

Mairie - 1 place de la Mairie - 68021 COLMAR Cedex
Direction des sports : 03 89 20 67 93 ou 03 89 20 67 97